

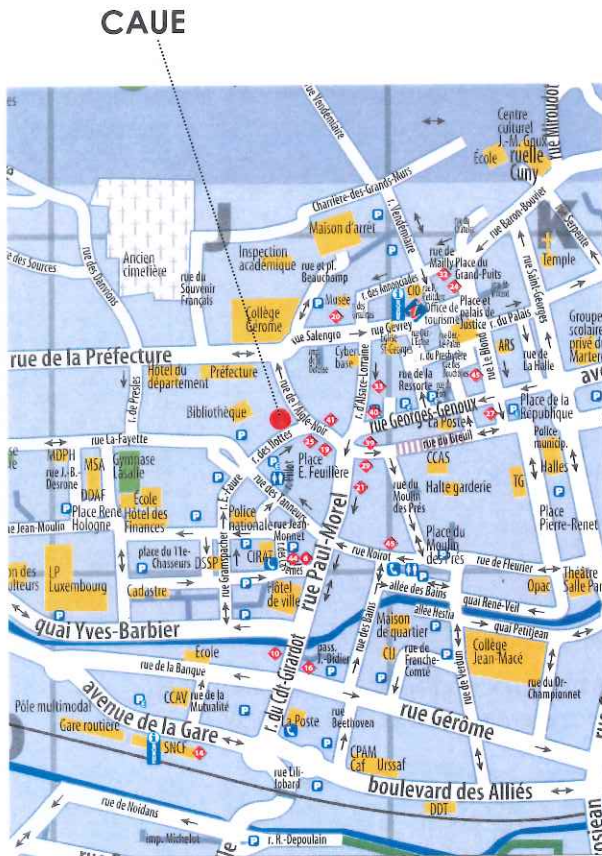
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement

2 rue des Ilottes – 70000 VESOUL
☎ 03 84 96 97 77 📠 03 84 76 08 64
✉ caue70@wanadoo.fr
🌐 caue70.archi.fr

«...La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'INTERET PUBLIC...»

«...DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT SONT CHARGES D'AIDER ET D'INFORMER LE PUBLIC.» (Loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture – Article 1^{er}).

**DES ARCHITECTES,
DES PAYSAGISTES,
DES URBANISTES
VOUS CONSEILLENT
INDEPENDAMMENT DE
LA MAÎTRISE D'ŒUVRE**



CAUE

de la Haute-Saône

Le Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme
et de l'Environnement

Des conseils gratuits
pour aménager
construire
restaurer

Un outil
Départemental



Pour les particuliers un conseil individualisé

Les conseillers du CAUE rencontrent les particuliers uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 03 84 96 97 77 ou par mail à : caue70@wanadoo.fr

POUR CONSTRUIRE ET RÉNOVER

Les architectes du CAUE reçoivent les particuliers qui désirent construire, restaurer, transformer un bâtiment.

Ils vous informent et vous orientent sur :

- le choix d'un terrain
- l'implantation d'un bâtiment
- le caractère architectural
- la qualité environnementale des bâtiments (QEB)
- l'organisation intérieure
- la réglementation
- le coût des travaux...

● Au CAUE

Vesoul Tous les vendredis après-midi

● Dans les unités techniques Ingénierie 70

Gray Le 1^{er} et 3^{ème} vendredi matin
Lure Le 2^{ème} et 4^{ème} vendredi matin

OU VISITE SUR PLACE
DANS TOUT LE DEPARTEMENT

● En partenariat avec l'ADERA, conseils qualité environnementale et énergétique du bâtiment

Vesoul 1^{er} et 3^{ème} lundi

POUR AMENAGER SON JARDIN

L'ingénieure-paysagiste vous conseille sur les aménagements paysagers aux abords d'une maison, d'un gîte d'accueil, d'un bâtiment d'activité...

Elle vous informe et vous oriente sur :

- l'adaptation de vos souhaits aux caractéristiques de votre terrain
- les principes d'aménagement paysager
- le choix des essences et l'entretien
- la réglementation...

● Au CAUE

Vesoul 1 vendredi par mois

Pour les collectivités locales un outil d'aide à la décision

Pour bénéficier des conseils du CAUE, les élus adressent une demande d'intervention téléchargeable en ligne à l'adresse suivante :

<http://caue70.archi.fr>

rubrique «conseil aux collectivités»

Le CAUE est à la disposition des collectivités locales qui désirent le consulter sur :

- les constructions communales :
réhabilitation ou création
- les aménagements d'espaces publics
(stratégie gestion différenciée...)
- l'urbanisme ou le développement du
territoire local
- l'approche environnementale de
l'urbanisme (AEU)

Au maître d'ouvrage public, il apporte une aide à la définition des besoins : étude de faisabilité, programmation, conseil architectural.

Le CAUE propose un ou plusieurs scénarios correspondant aux impératifs fixés en commun et peut animer la concertation.

*Ce service est financé par la taxe d'aménagement (part départementale CAUE)
acquittée par les pétitionnaires après délivrance du permis de construire.*

